

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 28 avril 2022
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 38

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 04/05/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/05/2022
(accusé de réception du 03/05/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adhésion au service RGPD du Centre de gestion du Finistère - Convention

Dans le cadre de la mise en conformité de Quimper Bretagne Occidentale au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), et afin d'accélérer ce travail engagé depuis 2020, il est proposé de recourir aux services du centre de gestion du Finistère, qui dispose d'une mission dédiée à ce sujet, en passant une convention.

Le centre de gestion du Finistère dispose d'un service dédié à la protection des données qui accompagne les collectivités dans leur mise en conformité au règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

Quimper Bretagne Occidentale a engagé sa mise en conformité en 2020 en désignant un délégué à la protection des données (DPD), rattaché la direction communautaire des systèmes d'information, et dont les missions sont d'orchestrer ce travail.

Initialement, la mise en conformité des entités était projetée fin 2022. Devant l'ampleur du travail de rattrapage à mener dans ce domaine, les projections actuelles repoussent l'échéance à fin 2023 et ne permettent par ailleurs pas d'avancer concrètement dans le domaine de l'open data (le chargé de missions cumulant les missions « DPD » et « Open data »).

Afin d'accélérer, il est proposé d'augmenter notre capacité à faire sur le volet protection des données en faisant appel à la mission « RGPD » du centre de gestion du Finistère. Le CDG pourra réaliser un certain nombre de tâches relativement standardisées, tandis que le chargé de mission interne pourra se concentrer sur les domaines les plus sensibles et complexes, et consacrer davantage de temps à la mission Open Data.

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe. Cela représente un coût de 12K€ / an d'ores et déjà prévue pour 2022.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la convention d'adhésion au service du délégué à la protection des données (DPD) du Centre de gestion du Finistère.